

DOSSIER QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

L'ACCOMPAGNEMENT ET L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT) DES AGRICULTEURS

Si la crise sanitaire a été un tournant que l'ensemble du monde agricole a su appréhender en y voyant l'opportunité de se réinventer dans ses méthodes de travail, le Programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) 2022-2027 a fixé de nouveaux objectifs prioritaires pour l'agriculture corse, avec son instrument financier dédié, le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR), parmi lesquels l'accompagnement et l'amélioration de la prise en compte de la qualité de vie et des conditions de travail des agriculteurs.

Cette dernière, au même titre que l'accompagnement de l'installation et de la transmission mais également des démarches de réflexion sur le sens des métiers en agriculture, doit permettre de répondre au défi du renouvellement des générations et constitue l'un des objectifs stratégiques de l'action élémentaire 1 intitulée « Entreprise agricole ».

Aux quatre coins du monde, des initiatives de ce type voient

le jour et parce que le « bien-travailler » est devenu un enjeu essentiel pour se projeter dans un futur professionnel, nous avons à cœur de promouvoir ces initiatives.

L'objectif est d'encourager les exploitations et les entreprises agricoles à concilier amélioration de la qualité de vie au travail et recherche de performance. Ce diptyque qui est notre porte d'entrée de la QVCT permet d'aborder des problématiques variées :

- ⇒ Organisation du travail
- ⇒ Santé au travail
- ⇒ Engagement et management (connaissance de la stratégie et du projet d'entreprise)
- ⇒ Climat social et qualité des relations
- ⇒ Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle



L'ensemble des partenaires (Chambre régionale d'agriculture, LCA Corse, ODARC, EPLEFPA de Borgo et Sartène, ARACT, MSA), soutenu par ses élus, a mobilisé des ressources afin de favoriser

la mise en place d'une démarche QVCT.

Cette présentation générale initiée par ces derniers auprès du public agricole mais également des équipes de conseillers spécialisés s'appuie sur l'instauration d'un dialogue entre les différents acteurs de l'entreprise agricole.

Méthode en deux temps :

Une phase d'information, de communication et de sensibilisation des futurs accompagnants et accompagnés afin de se familiariser avec les différents aspects de la QVCT (organisation de réunions internes, diffusion d'une plaquette d'information, participation à des événements comme la journée régionale de l'installation, réalisation de portraits vidéos d'exploitations -type...);

Une phase d'action basée sur la mise en place de formations à destination des entreprises agricoles (GRH, santé-sécurité, développement personnel en situation professionnelle*) et sur le financement de ces dernières par l'ODARC mais également sur le suivi de ces exploitations (approche globale).



Notre objectif commun est d'accompagner au mieux les agriculteurs dans leur parcours de vie en tenant compte des évolutions du métier.

Les priorités d'un jeune agriculteur ne sont plus celles de ses aînés et la recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est souvent la clé de voûte d'un projet d'installation réussi.

* Source : catalogue VIVEA



ACCOMPAGNE LA QVT

La QVT mais qu'est ce que c'est?

La Qualité de vie au travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des entreprises. c'est-à-dire une démarche conduite par les entreprises et leurs employés pour améliorer le lien de chacun à son environnement de travail.

Adopter une démarche QVT, c'est donc perfectionner progressivement et collectivement les manières de travailler dans une entreprise via des actions opérationnelles et participatives. Le but ? **Agir sur le contenu du travail** pour créer des **conditions de travail** favorables à l'épanouissement de chaque collaborateur, tout en optimisant les performances de l'entreprise.

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique :

Devenir acteur PRAP IBC

Sur 2 jours, la formation PRAP a pour objectifs de diminuer les risques :

- ⇒ **D'accident du Travail (AT)**
- ⇒ **De Maladie Professionnelle (MP)**
- ⇒ **De Troubles Musculo-squelettiques (TMS) Liés aux manutentions manuelles**

Management de la prévention de la santé et des risques professionnels

Sur 2 jours, cette formation a pour objectifs :

- ⇒ d'appréhender l'évaluation des risques professionnels
- ⇒ De manager la prévention de la santé des salariés
- ⇒ D'appréhender et manager la réduction des risques professionnels et de la pénibilité sur lieux de travail.

Formation à l'évaluation des risques professionnels

Sur 1 jour, cette formation a pour objectifs :

- ⇒ Appréhender les dangers en entreprises
- ⇒ Appréhender les risques liés à l'activité
- ⇒ Appréhender la réduction des risques sur les lieux de travail



Geste et posture niveau 1

Sur 1 journée, cette formation est principalement axée sur les **Principes de sécurité physique et d'économie d'effort.**

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

SANTÉ SECURITE AU TRAVAIL




2 jours

Débutant - Confirmé

TARIF INTER

Lieu : Côte de Beaulieu ou Ajaccio
Date : Non coëchir

Tarif : non coëchir

TARIF INTRA

Réaliser cette formation dans vos entreprises :

Tarif : Non coëchir

Formateur PRAP, agréé par l'INRS et co-accrédité, PRAP enregistré à la DRECFE.
Méthode LORNO

Contactez nous

Tél : 04 95 32 84 47 - 06 75 86 55 43
Mail : tsacome@coopacagri.org

Disponible sur le site web de CCA Corse, inscription sur le catalogue OCAPAT 196 PAF code 10478

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
Devenir acteur PRAP IBC

La formation PRAP a pour objectif de :

- Définir les risques :
- D'accident du Travail (AT)
- De Maladie Professionnelle (MP)
- De Troubles Musculo squelettiques (TMS) liés aux manutentions manuelles

Public Concerné : Tous salariés de coopérative et d'entreprise (hors champ coopératif) concernés par les risques liés à l'activité physique.

Pré requis : Aucun pré-requis n'est exigé pour cette formation.

Validation : Après avoir suivi la totalité de la formation, et sous réserve de validation des compétences du stagiaire par le formateur PRAP, un «**Certificat Acteur PRAP**» est délivré par l'INRS d'une validité de 2 ans, et soumis à un recyclage d'une journée tous les 2 ans.

PROGRAMME

1^{ER} JOUR :
Présentation de la formation dans la démarche de prévention de l'entreprise
Notions de danger, risque, dommage, AT/MP
Identification de la nature et de l'importance des AT/MP liés à l'activité physique professionnelle, études des statistiques.
Analyse des enjeux humains et économiques pour l'entreprise
Identification des acteurs de la prévention interne et externe dans l'entreprise
Appréhension de la notion de "situation de travail" et repérage de situation néfastes pour la santé
Analyse d'une situation de travail, étude de cas (CCM).
Principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
Etude des différentes atteintes de l'appareil locomoteur et de leurs conséquences sur la santé
Facteurs de risques d'origine biomécanique ou liés à l'environnement physique, facteurs psychosociaux.

PREMIER OBJECTIF ATE

2^{EME} JOUR :
Repérage et méthodologie pour analyser sa situation de travail
Analyse des situations dans son activité par l'observation d'un poste de travail
Identification des déterminants dans son activité

PREMIER OBJECTIF ATE

Établissement du lien entre les dommages potentiels liés aux situations et leurs déterminants
Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail
Principes de bases d'aménagement dimensionnel des postes de travail
Aides techniques à la manutention
Principes de sécurité physique et d'économie d'effort

PREMIER OBJECTIF ATE

SANTÉ SECURITE AU TRAVAIL




1 jour

Débutant - Confirmé

TARIF INTER

Lieu : Côte de Beaulieu ou Ajaccio
Date : Non coëchir

Tarif : non coëchir

TARIF INTRA

Réaliser cette formation dans vos entreprises :

Tarif : Non coëchir

Formateur PRAP, agréé par l'INRS et co-accrédité, PRAP enregistré à la DRECFE.
Méthode LORNO

Contactez nous

Tél : 04 95 32 84 47 - 06 75 86 55 43
Mail : tsacome@coopacagri.org

Disponible sur le site web de CCA Corse, inscription sur le catalogue OCAPAT 196 PAF code 10478

Formation à l'évaluation des risques professionnels

Objectifs
Appréhender les dangers en entreprise
Appréhender les risques liés à l'activité
Appréhender la réduction des risques sur les lieux de travail.

Public Concerné :
Exploitants agricoles, salariés, Cadres, dirigeants de coopérative et d'entreprise (hors champ coopératif), conseillers et techniciens

Pré requis : Aucun pré-requis n'est exigé pour cette formation.

PROGRAMME

MATIN :
Rappels des obligations des employeurs et réglementation
Les bases de prévention des dangers

APRÈS MIDI :
Méthodes d'évaluation des risques
Les acteurs de la sécurité
Mise en place d'un plan de prévention
Conclusion.

SANTÉ SECURITE AU TRAVAIL




2 jours

Débutant - Confirmé

TARIF INTER

Lieu : Côte de Beaulieu ou Ajaccio
Date : Non coëchir

Tarif : non coëchir

TARIF INTRA

Réaliser cette formation dans vos entreprises :

Tarif : Non coëchir

Formateur PRAP, agréé par l'INRS et co-accrédité, PRAP enregistré à la DRECFE.
Méthode LORNO

Contactez nous

Tél : 04 95 32 84 47 - 06 75 86 55 43
Mail : tsacome@coopacagri.org

Disponible sur le site web de CCA Corse, inscription sur le catalogue OCAPAT 196 PAF code 10478

Management de la prévention de la santé et des risques professionnels

Objectifs
Appréhender l'évaluation des risques professionnels
Manager la prévention de la santé des salariés
Appréhender et manager la réduction des risques professionnels et de la pénibilité sur lieux de travail.

Public Concerné :
Exploitants agricoles, salariés, Cadres, dirigeants de coopérative et d'entreprise (hors champ coopératif), conseillers et techniciens

Pré requis : Connaissance des pratiques techniques en agro-alimentaire.

PROGRAMME

1^{ER} JOUR :
Rappels des obligations des employeurs et réglementation
Les bases de prévention des risques
Initiation à l'analyse d'un accident.
Analyse des situations de travail

2^{EME} JOUR :
Les risques professionnels
Santé sécurité au travail.
Les facteurs de pénibilité.
Système de management de la sécurité (SMS)

SANTÉ SECURITE AU TRAVAIL




2 jour

Débutant - Confirmé

TARIF INTER

Lieu : Côte de Beaulieu ou Ajaccio
Date : Non coëchir

Tarif : non coëchir

TARIF INTRA

Réaliser cette formation dans vos entreprises :

Tarif : Non coëchir

Formateur PRAP, agréé par l'INRS et co-accrédité, PRAP enregistré à la DRECFE.
Méthode LORNO

Contactez nous

Tél : 04 95 32 84 47 - 06 75 86 55 43
Mail : tsacome@coopacagri.org

Disponible sur le site web de CCA Corse, inscription sur le catalogue OCAPAT 196 PAF code 10478

Gestes et posture Niveau 1

Objectifs
La formation a pour objectif de diminuer les risques :

- D'accident du Travail (AT)
- De Maladie Professionnelle (MP)
- De Troubles Musculo squelettiques (TMS) liés aux manutentions manuelles

Et participer à l'amélioration des conditions de travail des salariés. L'élève est de mieux comprendre les problèmes de santé liés aux gestes et postures.

Public Concerné : Tous les salariés de l'entreprise concernés par les risques liés à l'activité physique.

Pré requis : Aucun pré-requis n'est exigé pour cette formation.

PROGRAMME

Statistique des accidents du Travail

Dispositions réglementaires, responsabilité de l'opérateur

Notions Alimentaires d'anatomie et pathologies associées

La squelette (les membres supérieurs, inférieurs et le tronc)

La musculature

La colonne vertébrale (les vertèbres, les articulations, le disque vertébral)

L'accident de la colonne vertébrale

Les Troubles Musculo-squelettiques (TMS)

Prise de conscience du personnel

Donner au salarié matière à réflexion concernant son poste de travail

L'amener à éviter le répétitif dans ses gestes ou postures contraignantes

Argumenter sur la nécessité de son changement dans sa méthode de travail

Principes de sécurité physique et d'économie d'effort

DOSSIER

En plus de la partie formation, La Coopération Agricole Corse accompagne les entreprises et les exploitants agricoles dans la mise en place de le Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce document obligatoire à partir de 1 salarié, est le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés. Y sont consignés toutes les actions mises en place mais également le plan d'action à mettre en place pour l'amélioration des conditions de travail et la sécurité des salariés.

Cette évaluation des risques professionnels est basé sur les 9 principes généraux qui régissent l'organisation de la prévention qui sont les suivants :

⇒ Éviter les risques, c'est-à-dire supprimer le danger ou l'exposition au danger

⇒ Évaluer les risques, c'est-à-dire apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque pour prioriser les actions de prévention à mener

⇒ Combattre les risques à la source, c'est-à-dire intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires

⇒ Adapter le travail à l'homme, en tenant compte des différences individuelles, dans

le but de réduire les effets du travail sur la santé

⇒ Tenir compte de l'évolution de la technique, c'est-à-dire adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles

⇒ Remplacer un produit ou un procédé dangereux par ce qui l'est moins, lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une solution présentant des dangers moindres

⇒ Planifier la prévention en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement

⇒ Donner la priorité aux mesures de protection collective et utiliser les équipements de protection individuelle en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes

⇒ Donner les instructions appropriées aux salariés, c'est-à-dire les former et les informer pour qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Frédéric MORTINI—ARACT
Corse

Quand La Coopération Agricole Corse m'a sollicité pour la rédaction de cet article, j'avais le choix d'un contenu très technique, rappelant les fondamentaux de la prévention au travail et de la genèse de la Qualité de Vie au Travail, mais pour rendre palpable le travail de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) j'ai choisi différents exemples de nos interventions, vous le verrez, nombreuses dans le domaine de l'élevage, ovin, caprin et apicole.

Je souhaiterais d'abord que tous les agriculteurs et agricultrices, les jeunes en cours d'installation, les conjoints et conjointes regardent désormais leur façon de travailler, leur organisation du travail, avec un regard nouveau, en faisant simplement un pas en arrière et se poser la question « je fais ça pourquoi ? »

Cette question peut paraître anodine, naïve, presque puérile, pourtant, à la différence des collectifs de travail en entreprise, l'exploitant/e ne remet pas, ou très peu en cause son organisation.

Pourquoi ? simplement et humainement, chacun sait que cela a un coût. Un coût d'abord sur l'abandon des routines, des petites habitudes qui font le quotidien et permettent de

l'organiser, mais aussi, des questions sur les compétences – est ce que je saurai faire ? – et combien cela me coûtera si je n'y arrive pas ? des questions également en termes d'investissement, car parfois il faut changer d'outil, faire évoluer le bâtiment, ou pire, entrer dans des démarches administratives qui sont pour beaucoup, devenues rédhibitoires. Et parfois, il faut aussi négocier, avec les parents, le conjoint qui lui/elle aussi a ses propres attentes, voire avec d'autres exploitants lorsque



l'équipement est commun. Et voilà l'un des nœuds du problème en terme de travail, la profession se parle peu en Corse alors qu'elle sait le faire, que les solidarités existent, que des syndicats professionnels mettent en avant les échanges de pratiques.

C'est l'un des enjeux de l'avenir, tant pour ceux qui sont déjà installés que pour les nouvelles générations. Le travail de force, ce n'est pas l'effort, ce n'est pas non plus la charge de travail, ponctuellement plus forte, c'est cette partie du travail qui permet d'accepter toutes les douleurs que l'on doit remiser au placard.

Aujourd'hui, chaque exploitante et chaque exploitant doit pouvoir envisager de vivre son métier pleinement même et je dirais, surtout après 50 ans. Trop de soucis de santé demeurent encore aujourd'hui, des lombalgies (dos) aux articulations.

Continuons sur cette voie, l'ARACT participera à vos efforts.

Pour vous éclairer sur nos actions dans le secteur agricole, voici différents exemples dont nous pouvons vous fournir les guides et synthèses.

(Demandes à adresser à contact-aract-corse@anact.fr)

Au-delà des documents et de nos actions, je voudrais particulièrement vous inviter à faire appel à ceux qui depuis longtemps sont aussi nos partenaires et qui sont directement liés à votre activité, il s'agit du service de prévention et de médecine du travail de la Caisse régionale de MSA : médecins, préventeurs, infirmières, assistantes, ils sont à votre écoute et disposent de nombreux moyens pour vous aider.

Contact : sst.blf@msa20.msa.fr
ou au 04 95 29 27 55

DOSSIER : QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Exemples de chantiers engagés dans le secteur agricole depuis 2014

2014 : Étude et réalisation du **Guide d'installation des machines à traire** - partenariat avec l'ILOCC – sur demande du Service de Remplacement Corse (SERRACOR)



2015 : Étude portant sur les **facteurs de risques chez les éleveurs transformateurs fermiers** (partenariat avec la commission fermière de l'ILOCC)

2017 : Diagnostics sur **l'amélioration des conditions de travail en abattoir**,



problématique de la modernisation des outils avec l'intégration du dispositif Bistouri (abattage des petits ruminants) – partenariat SMAC et Etat – charte de l'agroalimentaire.

2018 : **Journée nationale risques phytosanitaires** co-organisée avec la CCMSA et la CR MSA sur le site de San Ghjulianu,

2021 : Réalisation d'un **film sur les risques phytosanitaires** – partenariat syndicat AOP Clémentines de Corse – financé par la DRAAF dans le cadre du dispositif Ecophyto.

2022 : Étude sur **l'utilisation d'exosquelettes en apiculture** - partenariat Syndicat AOC Mele di Corsica et soutien financier de l'ODARC –



2022 : Participation conjointe aux travaux sur les **fermes de référence en élevage ovin et caprin**. Dispositif lancé par l'inter profession laitière ILOCC.

2022 : Soutien financier de l'ANACT auprès de l'association fermière Casgiu Casanu sur le thème **transition écologique et conditions de travail**.

En 2023, chantiers en cours :

Action conjointe sur **l'évolution des risques liés au machinisme de la filière fourrage** par l'analyse du travail et de l'organisation - partenariat GRPF et Service de prévention et de santé au travail de la MSA Corse.

AGROTOUR au sein de la Cave Coopérative d'ALERIA (retour d'expérience sur l'analyse de l'activité et l'utilisation d'un exosquelette pour diminuer l'usure professionnelle sur la chaîne d'embouteillage) – partenariat avec la Cave Coopérative et le Service de prévention et de santé au travail de la MSA Corse,

Actions de **lutte contre les addictions (secteurs vinicole)** en collaboration avec le Service de prévention et de santé au travail de la MSA Corse

A Télécharger :

[Référentiel Qualité de vie et des conditions de travail \(QVCT\)](#)

[Qualité de vie et des conditions de travail : questions-réponses](#)

Pour tout savoir sur l'ANACT > <https://www.anact.fr/>

Et pour la direction régionale corse > <https://corse.aract.fr/>

